

EXTRAIT

Du procès-verbal du Conseil communal de Moudon
Séance du 5 décembre 2017
Présidence : André Zimmermann

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Préavis de la Municipalité au Conseil communal No 18/17

Approbation du Plan Partiel d'Affectation « Le Centre » et son règlement

- vu le préavis de la Municipalité No 18/17,
- oui le rapport de la commission nommée pour cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- 1. approuve le Plan Partiel d'Affectation « Le Centre » et son règlement tel que soumis à l'enquête publique du 30 septembre 2017 au 29 octobre 2017,**
- 2. lève les oppositions de MM Golay et Masson, déposées lors de la mise à l'enquête publique du 30 septembre 2017 au 29 octobre 2017 et charge la Municipalité d'adresser sans délai le nouveau Plan Partiel d'Affectation « Le Centre » et son règlement au Service du Développement Territorial en vue de l'approbation par le Département cantonal,**
- 3. donne à la Municipalité l'autorisation de plaider devant toute instance, de recourir, d'exproprier, de transiger et, le cas échéant, de traiter à l'amiable et conclure des accords transactionnels dans le cadre des procédures en relation avec ces objets.**

Le préavis est accepté à l'unanimité, avec la conclusion 2 amendée.

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2017.

CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

Le Président :

La Secrétaire :



André Zimmermann



Nicole Wyler



Ville de Moudon

Hôtel de Ville
Case postale 43
1510 Moudon

www.moudon.ch